

Diplômés de licence pro 2009 : forte poursuite d'études

38 % des diplômés de licence pro se sont réinscrits en 2009-2010

Après une licence professionnelle obtenue en 2009 à l'UPEMLV, 38 % des diplômés se sont inscrits dans une formation, alors que les taux de poursuite d'études étaient stabilisés autour de 26 % depuis la promotion 2006.

Quelques caractéristiques des diplômés influencent la poursuite d'études.

✓ Ainsi, les diplômés ayant obtenu leur licence professionnelle sous le régime de la formation continue se réinscrivent moins souvent que les autres (9 % contre 39 % pour les diplômés ayant bénéficiés d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation, 45 % pour les diplômés de formation initiale). D'ailleurs, par rapport à la promotion 2008, les taux de poursuites d'études ont augmenté pour les diplômés de formation initiale (+ 15 points) comme pour les apprentis (+ 10 points).

✓ De plus, parmi les diplômés en formation initiale ou en apprentissage, les étudiants ayant obtenu un bac général poursuivent plus fréquemment leurs études après une licence professionnelle (46 % contre 36 % des bacheliers technologiques ou professionnels).

✓ De même, les étudiants titulaires d'un DUT poursuivent plus souvent leurs études (48 %) que les diplômés de BTS (35 %).

Taux de poursuite d'études des diplômés de licence professionnelle

	Effectifs enquêtés	Taux de poursuite d'études
Diplômés 2009	991	38 %
Diplômés 2008	1019	26 %
Diplômés 2007	735	25 %
Diplômés 2006	570	27 %

Source : Enquêtes diplômés de licence professionnelle, UPEMLV, 2012

Des poursuites d'études durables

Un peu moins de la moitié (44 %) des diplômés ayant poursuivi leurs études se sont inscrits en master, à l'UPEMLV pour plus de la moitié d'entre eux (56 %). Un peu moins du quart des diplômés ont intégré une école de commerce ou de gestion. La grande majorité des diplômés (85 %) se sont inscrits à un niveau bac + 4, 10 % à un niveau bac + 3 et 5 % à un niveau inférieur. Près de 60 % se sont inscrits

Formation suivie après une licence professionnelle obtenue en 2009

	Effectifs	%
Un master universitaire	165	44,4 %
Un diplôme d'école de commerce ou de gestion	83	22,3 %
Un diplôme d'ingénieur	12	3,2 %
Une licence générale	12	3,2 %
Une licence professionnelle	3	0,8 %
Autre formation	97	26,1 %
Total	372	100,0 %

Source : Enquête diplômés de licence professionnelle 2009, UPEMLV, 2012

sous le régime de l'apprentissage (ou en contrat de professionnalisation) : 68 % des étudiants ayant obtenu leur licence professionnelle dans le cadre de l'apprentissage et 24 % de ceux l'ayant validé en formation initiale.

Méthodologie

Cette étude s'intéresse au parcours des diplômés de licence professionnelle en 2009 à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Parmi les 1 727 diplômés, seuls 1 307 ont été concernés par l'enquête. En effet, les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le cadre d'un partenariat avec un établissement marocain ont été exclus de l'enquête. De même, les diplômés de la licence professionnelle *Santé - Management dans les systèmes de santé* pour lesquels ce diplôme fait partie d'une formation plus large de cadre de santé.

Au total, 991 personnes ont répondu à un questionnaire, par téléphone, entre janvier et février 2012, afin d'une part de retracer leur parcours de formation et d'autre part d'évaluer leur insertion et leur situation. Le taux de réponse s'élève à 76 %.

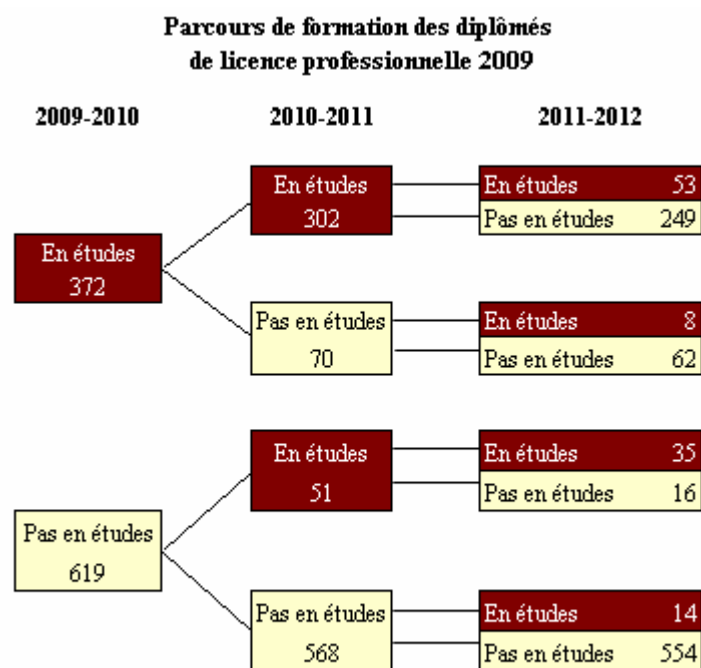
A l'issue de l'année 2009-2010, 86 % des étudiants ont validé leur année de formation et 81 % ont prolongé leurs études en 2010-2011. Quand ils ont validé leur année de formation (en 2009-2010), les étudiants se réinscrivent plus fréquemment que lorsqu'ils ne l'ont pas validé (83 % contre 43 %). Finalement, 69 % des diplômés ayant poursuivi leurs études en 2009-2010 se sont inscrits 2 ans et 14 % ont poursuivi leurs études durant 3 années. Et 69 % ont obtenu un diplôme de niveau supérieur ou équivalent à leur licence professionnelle, dont 89 % un bac + 5. Au total, 61 % des diplômés ayant poursuivi leurs études sont titulaires d'un diplôme de niveau I et 10 % sont susceptibles de l'être à l'issue de l'année 2011-2012.

Un contexte d'emploi difficile

Depuis la création de la licence professionnelle, un nombre non négligeable de diplômés a poursuivi ses études (au moins un quart). Pour la promotion 2009, la hausse des poursuites d'études est peut-être liée au marché du travail particulièrement morose. Ainsi, les taux de poursuite d'études sont plus élevés pour les licences professionnelles dont les diplômés ont rencontré des difficultés d'insertion. Par exemple, pour les licences professionnelles au taux de chômage élevé (supérieur à 13 % quand la moyenne est à 8 %), les taux de poursuite d'études le sont également (44 % contre 38 % en moyenne). De même pour les licences professionnelles dont les diplômés ont signé des contrats non stables (moins de 75 % contre 80 % en moyenne), les taux de poursuites d'études s'élèvent à 43 %. Et pour les licences professionnelles dont les emplois sont déclassés (PCS employé ou ouvrier pour plus de 18 % des diplômés quand la moyenne est à 12 %), près de 50 % des diplômés ont poursuivi leur parcours d'études après leur licence professionnelle. La réinscription est peut-être une stratégie de contournement de difficultés d'insertion.

11 % de reprise d'études

Parmi les diplômés ne s'étant pas inscrits en 2009-2010, 65 personnes, soit 11 %, ont finalement repris leurs études un an ou deux ans après l'obtention de leur licence professionnelle. Au total, 44 % des diplômés 2009 se sont inscrits dans une formation : 38 % dans la continuité de leur licence professionnelle et 6 % ont repris leurs études. Il est difficile de saisir les motivations à la reprise d'études ; néanmoins les diplômés ayant repris leurs études semblent avoir rencontré des difficultés d'insertion. En effet, 35 % n'ont occupé aucun emploi (contre 1 % pour ceux ayant arrêté leurs études après l'obtention de leur licence professionnelle). Parmi ceux ayant occupé un emploi, le temps d'accès à l'emploi est plus long (4,5 mois contre 2,9 mois), le salaire à l'embauche est plus faible (en moyenne 1 191 € net mensuel contre 1 376 €), ils ont moins souvent signé des contrats stables (49 % contre 67 %), ils ont plus souvent occupé des fonctions relevant de la PCS des employés ou des ouvriers (43 % contre 18 %).



Source : Enquête diplômés de licence professionnelle 2009, UPEMLV.